

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du 15 février 2024</b>	L'an Deux Mille vingt-quatre, le 15 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 février 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame VIGNEAU Céline,  
Messieurs ALBASI Maxime, QUEYREL Jean-Marie.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame VIDAL Aline,  
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,  
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur ARANDA Francis,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne,  
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,  
Madame LAURENT Nathalie procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUE Yann,  
Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Madame SICOT Maryse procuration à Madame BREL Chantal.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 10 Votants : 47
--	---

**N°2024A-02-AGJ : MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT**

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2019-10-14-013 en date du 14 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20240215-2024A\_02\_AGJ-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

Conformément à la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, à la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « Notre », et aux articles L. 5211-10 et L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif global du Conseil Communautaire arrondi à l'entier supérieur, soit 10 postes de Vice-présidents au maximum pour la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot qui compte 50 membres titulaires.

Vu les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-10 du CGCT ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot et notamment ses compétences obligatoires en matière d'actions de développement économique ;

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle la démission de Madame Béatrice GIRAUD de son mandat de conseillère communautaire et donc de fait, de son poste de Vice-présidente en charge du Tourisme.

Il rappelle également la délibération n°2020B-10-AG en date du 05 juin 2020, approuvant la désignation de 10 Vice-présidents pour la durée du mandat ainsi que les délibérations suivantes relatives aux élections des Vice-présidents :

Délibération en date du 05 juin 2020	Vice-président	Nom Prénom
2020B-11-AG	1 <sup>er</sup> VP	BROUILLET Jean-Jacques
2020B-12-AG	2 <sup>ème</sup> VP	TALET Marie-Louise
2020B-13-AG	3 <sup>ème</sup> VP	BIHOUÉE Yann
2020B-14-AG	4 <sup>ème</sup> VP	COSTES Marie
2020B-15-AG	5 <sup>ème</sup> VP	SÉGALA Jean-François
2020B-16-AG	6 <sup>ème</sup> VP	GIRAUD Béatrice
2020B-17-AG	7 <sup>ème</sup> VP	CALMEL Jean-Pierre
2020B-18-AG	8 <sup>ème</sup> VP	BELLEAU Marie-Hélène
2020B-19-AG	9 <sup>ème</sup> VP	BALSAC Didier
2020B-20-AG	10 <sup>ème</sup> VP	GUÉRIN Gilbert

Il propose de modifier le nombre de postes de Vice-présidents à 9 suite à la démission de Madame Béatrice GIRAUD.

De ce fait, il indique que les délégations des Vice-présidents élus restent identiques mais que l'ordre sera modifié par arrêté nominatif :

Vice-président	Nom Prénom
1 <sup>er</sup> VP	BROUILLET Jean-Jacques
2 <sup>ème</sup> VP	TALET Marie-Louise
3 <sup>ème</sup> VP	BIHOUÉE Yann
4 <sup>ème</sup> VP	COSTES Marie
5 <sup>ème</sup> VP	SÉGALA Jean-François
6 <sup>ème</sup> VP	CALMEL Jean-Pierre
7 <sup>ème</sup> VP	BELLEAU Marie-Hélène

**AR Prefecture**

047-200068930-20240215-2024A\_02\_AGJ-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

8 <sup>ème</sup> VP	BALSAC Didier
9 <sup>ème</sup> VP	GUÉRIN Gilbert

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré  
le Conseil Communautaire**

- 1°) – Décide de modifier le nombre de Vice-présidents à 9 pour la durée du mandat restant ;
- 2°) – Décide de modifier le rang des Vice-présidents dans l'ordre du tableau ci-dessus ;
- 3°) – Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 15 février 2024

La Secrétaire de séance,

GARGOWITSCH Sophie



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 20 février 2024**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 20 février 2024**

-----